



AVIS DE COURSE (AC)

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOCMARIAQUER & ASSOCIATION FRANÇAISE F18

COUPE NATIONALE F18

DU 8 AU 11 MAI 2025



©PIERRICKCONTIN.FR



SOCIÉTÉ
NAUTIQUE
DE
LOCMARIAQUER

CONTACT & INSCRIPTION

✉ NATIONALF18@SNLOCMARIAQUER.COM

🌐 WWW.SNLOCMARIAQUER.COM

**SÉMAPHORE DE KERPENHIR
56740 LOCMARIAQUER
BAIE DE QUIBERON – GOLFE DU MORBIHAN**



Avis de course, Coupe Nationale F18 2025

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule : prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 Quand la règle 19 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par « *place pour virer* ».

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à partir du 20 avril 2025 à l'adresse suivante : snlocmariaquer.com

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable à l'adresse : snlocmariaquer.com

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la Classe des F18, à jour de leur cotisation à la Classe française ou une autre Classe nationale et ayant acquitté les droits d'inscription.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour les concurrents

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.



4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur snlocmariaquer.com

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **voir § 5.1**

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15 avril 2025	Droits à partir le 16 avril 2025
F18	250 EUROS	350 EUROS

Les soirées des 07, 08 et 10 mai ainsi que le pot de l'amitié sont inclus dans les frais d'inscription.
Prix pour les accompagnateurs : 40 euros.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1

Date	07 mai	08 mai	09 mai	10 mai : raids	11 mai
Confirmations d'inscription :	15h00 - 19h00	09 - 12h00			
Courses : 1 ^{er} signal d'avertissement		14h00	11h00	09h00	10h00
Soirée	Apéritif de bienvenue	Soirée Huitres Cabelguen	AG de la Classe Camion crêpes	Soirée des équipages	Remise des prix après les courses. Pot de l'amitié.

7.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

7.3 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
F18	2 ou 3	4

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Le bateau doit présenter son certificat de jauge ou faire en sorte que son existence soit vérifiée par le comité technique avant le départ de la compétition. La pénalité pour une infraction à cette règle est la disqualification sans instruction de toutes les courses de la compétition (RCV 78.2).

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à tout moment à partir de leur inscription définitive.

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la RCV 50.1(b) et 50.1(c).

10 LIEU

10.1 L'annexe n°1 à l'AC concerne la journée du 10 mai.

10.2 L'Annexe n°2 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.3 L'Annexe n°3 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.



11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits (banane) et de type raid. Le samedi 10 mai, si les conditions météorologiques le permettent, les bateaux participeront au GMT organisé par la SRVannes (voir annexe 1).

Une première course (départ Locmariaquer) emportera les bateaux vers la balise rouge Roguedas, située à la sortie de la rivière de Vannes. La deuxième course sera le GMT qui pourra être réduit à Locmariaquer au retour de la rivière d'Auray. Une troisième course pourrait être envisagée selon les conditions météo et le placement de la flotte.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les F18, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de quatre à neuf courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand neuf courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

14.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme de la SNLocmariaquer

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 **Utilisation des données personnelles des participants**



En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

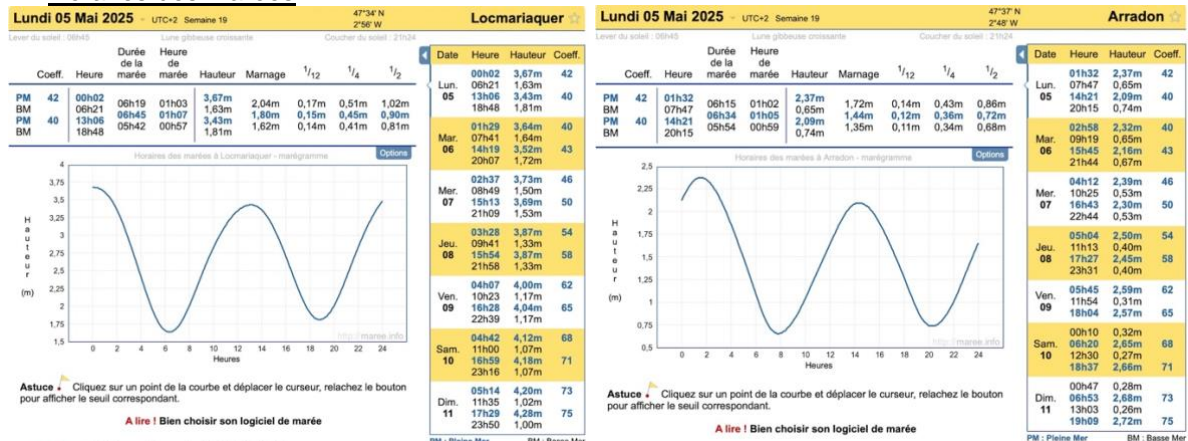
- 3 premiers équipages open
- 1^{er} équipage mixte
- 1^{er} équipage féminin
- 1^{er} équipage gentlemen
- 1^{er} bateau vintage
- 1^{er} équipage jeune

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cartes SHOM : 7137, 7033L

Navicarte : 246, baie de Quiberon

Horaires des marées



Pour plus d'informations, contacter
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOCMARIAQUER
 Le Sémaphore
 Route de Kerpenhir
 BP 5
 56740 Locmariaquer
 02 97 57 46 31
National18@snlocmariaquer.com



Avis de course, Coupe Nationale F18 2025

FFVoile Prescriptions to RRS 2025-2028

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



ANNEXE 1 : journée du 10 mai, parcours raids

1- Programme

Le Samedi 10 mai, si la météo et les conditions de navigation le permettent et si le programme est respecté, une journée de raids est prévu dans le Golfe du Morbihan. Les concurrents de la Coupe Nationale F18 prendront aussi le départ du GMT, (Golfe Morbihan Tour) organisé par la Société des Régates de Vannes.

Le départ du GMT se situe aux alentours de la balise ROGUEDAS.

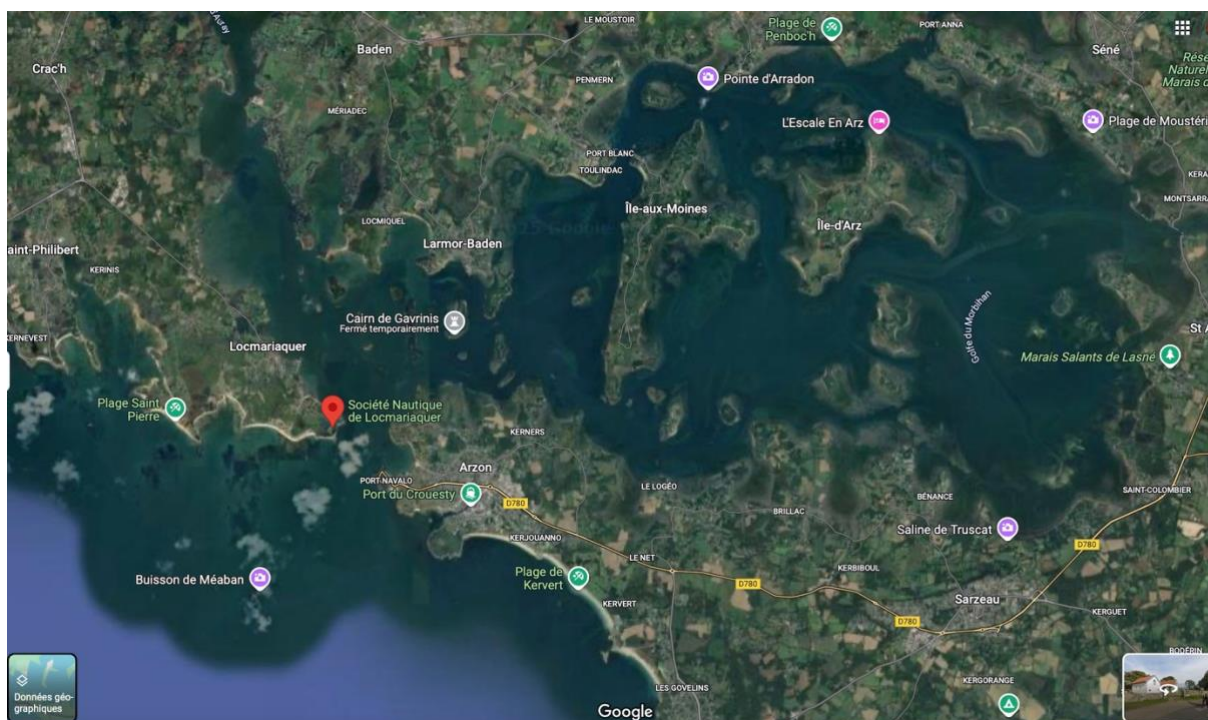
- Première course : départ de Locmariaquer 09h00 (entre la balise de Port Navalo et le comité de course positionné soit sur l'eau, soit à terre), arrivée balise verte Drenec.
- Deuxième course : départ GMT 11h00. Parcours complet ou selon la météo, le parcours sera réduit et l'arrivée se fera à Locmariaquer.
- Troisième course possible selon la météo et l'heure d'arrivée des concurrents à Roguedas : départ aux alentours de Roguedas et arrivée à Locmariaquer.
- Les départs des courses raid, se feront dans l'axe du parcours et selon la RCV expérimentale DR21-01, pénalité de départ alternative. Les pénalités seront indiquées dans les Instructions de Course (IC).
- Les courses raid seront intégrés au classement.
- Les parcours complets seront affichés dans les IC.

2- Règles de sécurité

- La VHF est obligatoire
- Chaque concurrent est personnellement responsable du port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions météorologiques.
- Un émargement sortie et retour sera mis en place par VHF.
- Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible et vérifier la bonne réception.
- Le port d'une combinaison étanche ou Isotherme complète est obligatoire
- Un flash light et un baton cyanule par équipier sont obligatoires



ANNEXE 2: PLAN DU LIEU DE L'ÉPREUVE



www.google.com/maps/place/Société+Nautique+de+Locmariaquer/@47.5561804,-2.9314112,16z/data=!4m14!1m7!3m6!1s0x481011fd530a7ffd:0x86993a09226db4d5!2sSociété+Nautique+de+Locmariaquer!8m2!3d47.5562987!4d-2.9291647!16s%2Fq%2F1thfdvcl!3m5!1s0x481011fd530a7ffd:0x86993a09226db4d5!8m2!3d47.5562987!4d-2.9291647!16s%2Fq%2F1thfdvcl?entry=ttu&q_ep=EgoyMDI1MDIxMi4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D



Avis de course, Coupe Nationale F18 2025

ANNEXE 3: ZONE DE COURSE, PARCOURS CONSTRUITS

